





DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU MAIRE Mise à jour 2020



de terrain liés











feux de forêt



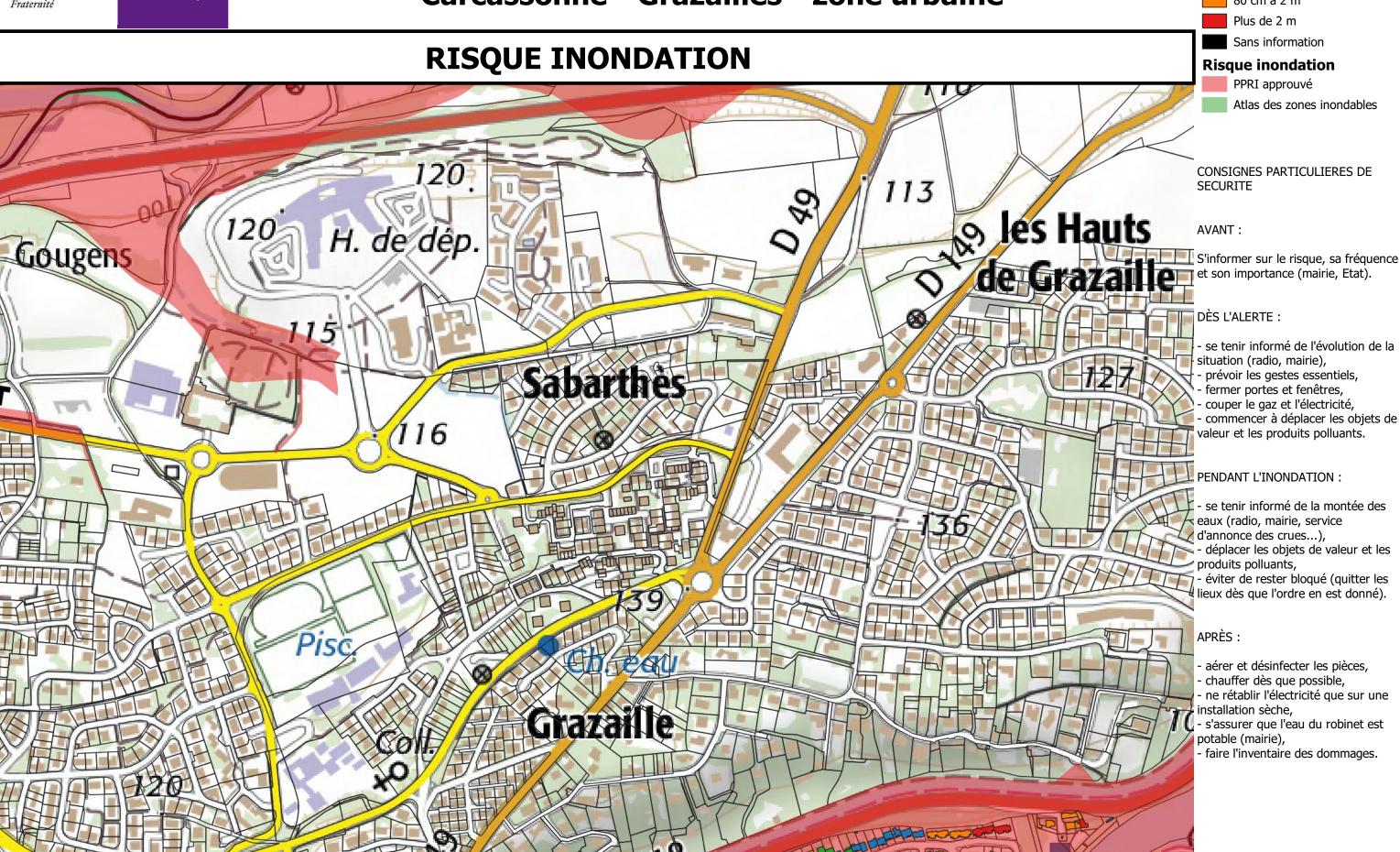


Carcassonne - Grazailles Zone urbaine

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude 105, Boulevard Barbès – 11838 Carcassonne Cedex Téléphone 04 68 10 31 00 – Télécopie 04 68 71 24 46







Légende de la carte

Hauteur d'inondation

Moins de 50 cm

50 à 80 cm

80 cm à 2 m

Atlas des zones inondables

- lieux dès que l'ordre en est donné).





Légende de la carte

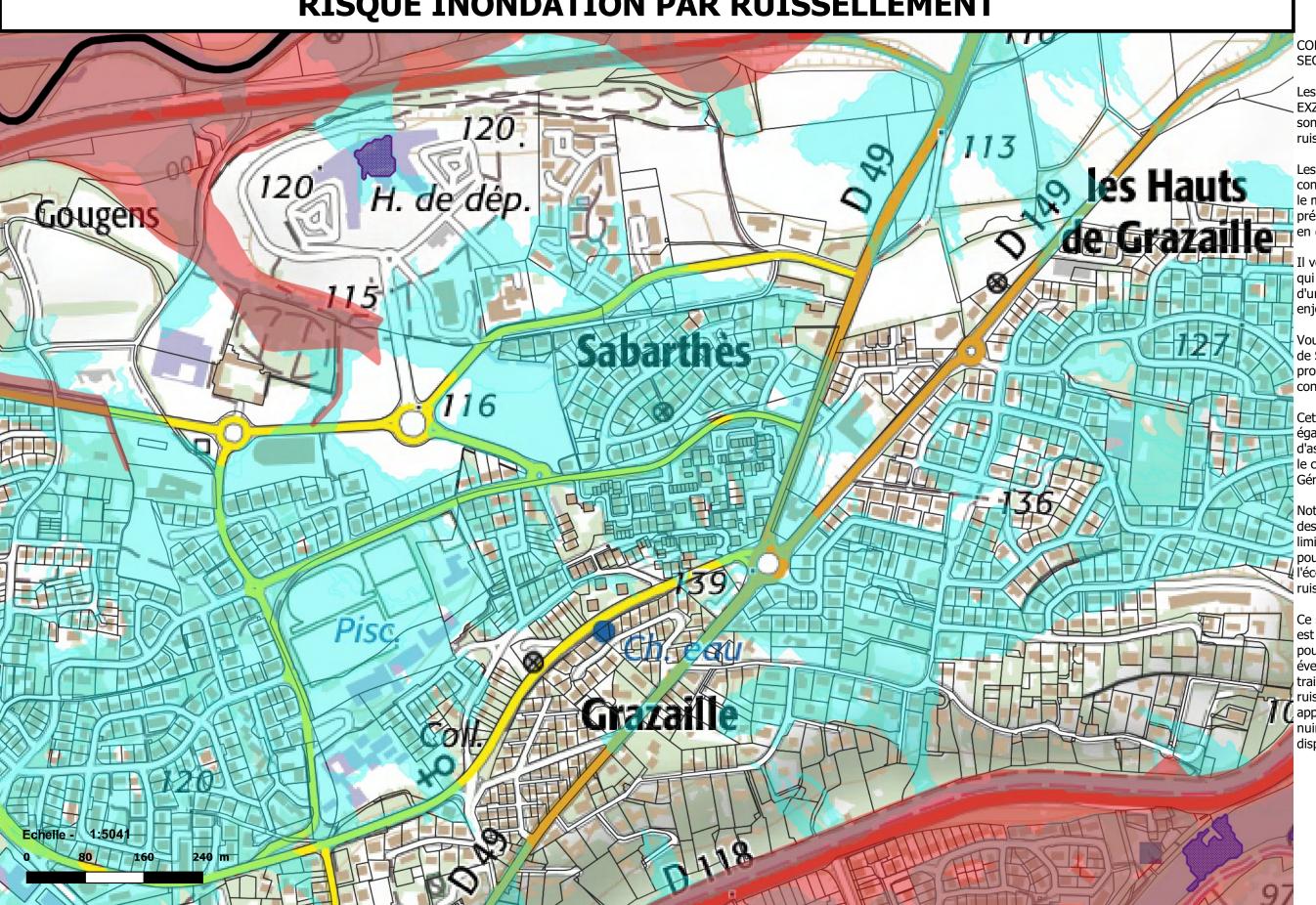
Zones d'accumulation des eaux

Zones d'accumulation des eaux

Ruissellement potentiel

Zone inondable connue

RISQUE INONDATION PAR RUISSELLEMENT



CONSIGNES PARTICULIERES DE **SECURITE**

Les secteurs identifiés par la méthode EXZECO, mise en oeuvre par le CEREMA, sont susceptibles de phénomène de ruissellement en cas de pluie intense.

Les cuvettes identifiées dans la carte cicontre peuvent également se remplir par le même phénomène et les vies humaines présentes dans ces secteurs peuvent être

Il vous appartient de recenser les voies qui pourraient être coupées en raison d'un fort ruissellement ainsi que les enjeux impactés.

Vous prévoirez dans votre Plan Communal de Sauvegarde toutes les mesures de protection et d'alerte des enjeux concernés.

Cette connaissance vous permettra également d'élaborer votre schéma d'assainissement pluvial, obligatoire dans le cadre de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Notamment, il déterminera les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Ce schéma précisera aussi les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

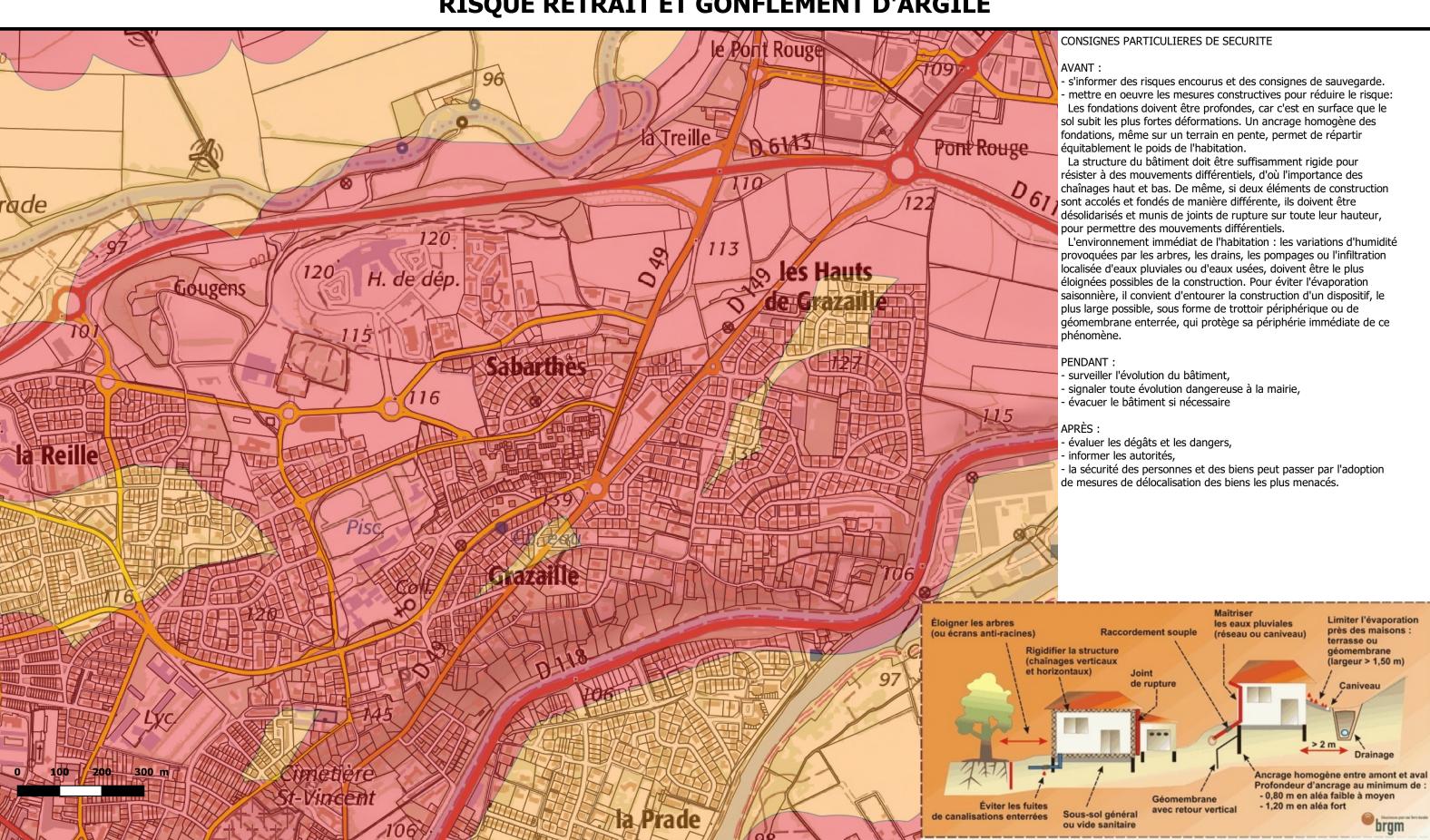




Légende de la carte **Retrait gonflement argiles** Fort

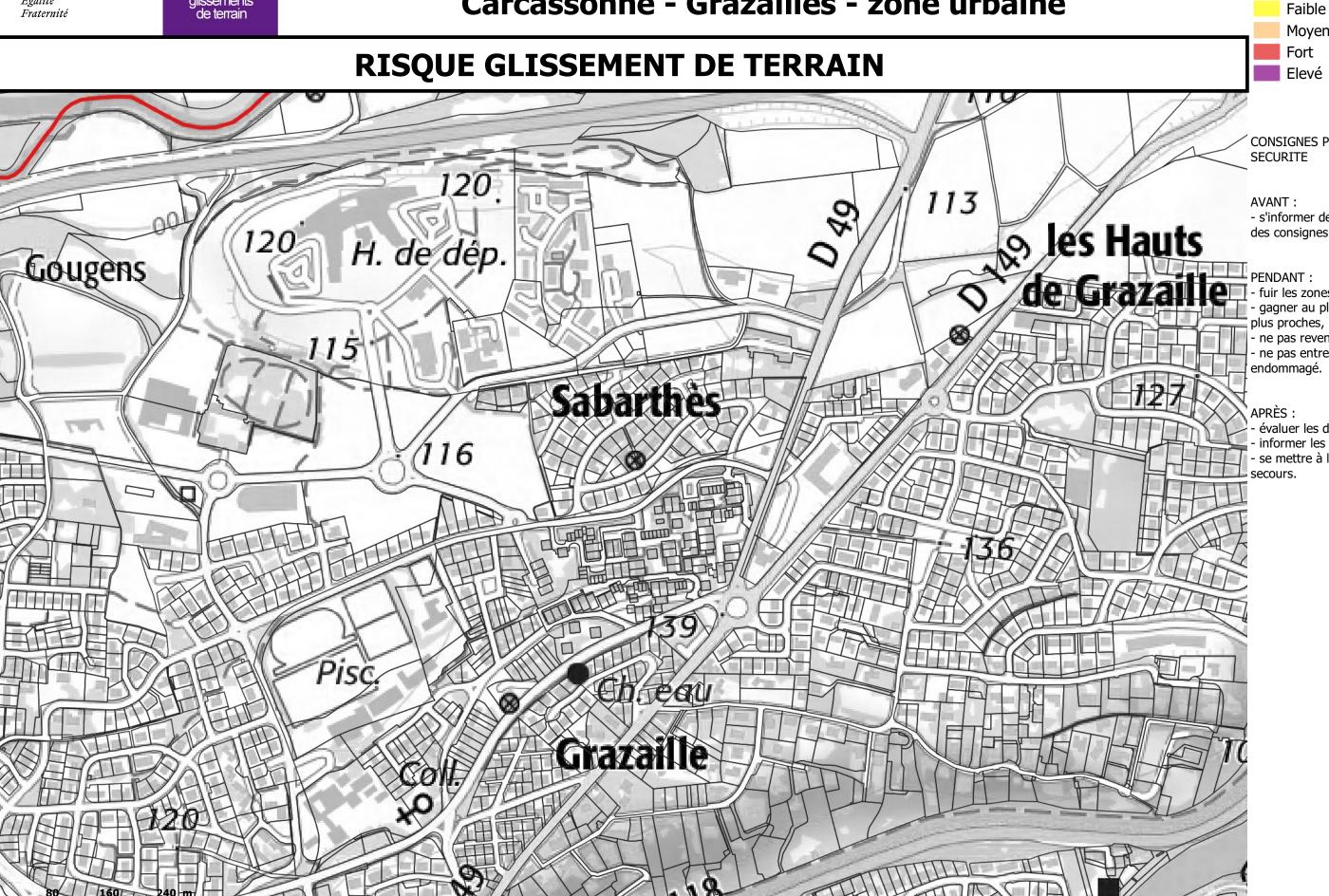
Moyen Faible

RISQUE RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILE









Légende de la carte

Glissement localisé

Aléa glissement de terrain

Très faible

Moyen

Elevé

CONSIGNES PARTICULIERES DE

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

- fuir les zones de glissement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à la disposition des

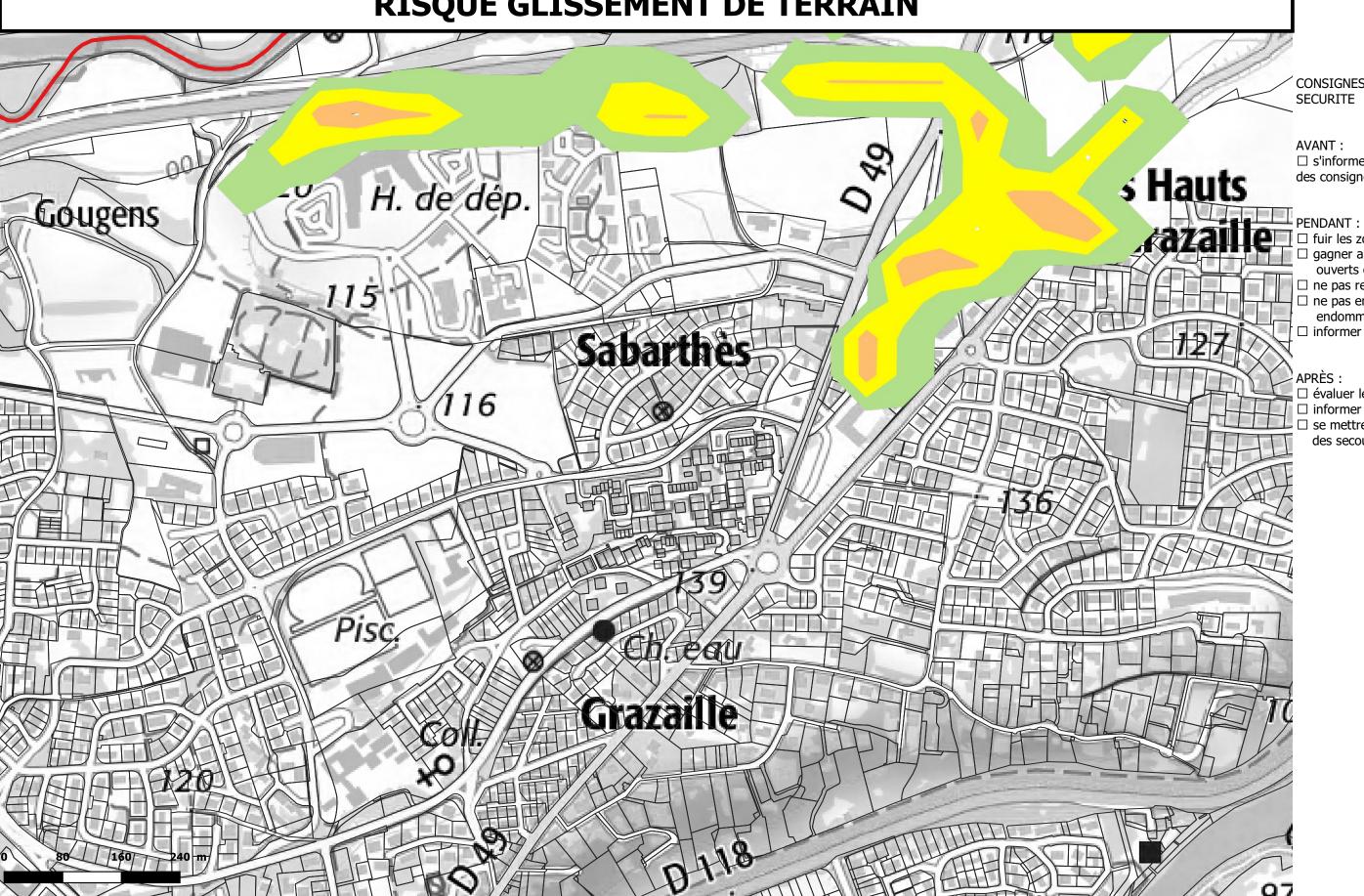




Faible Moyen

Fort Elevé

RISQUE GLISSEMENT DE TERRAIN



CONSIGNES PARTICULIERES DE

★ Chute de bloc localisée

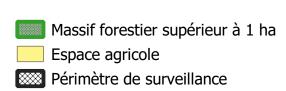
Aléas chutes de blocs Très faible

☐ s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

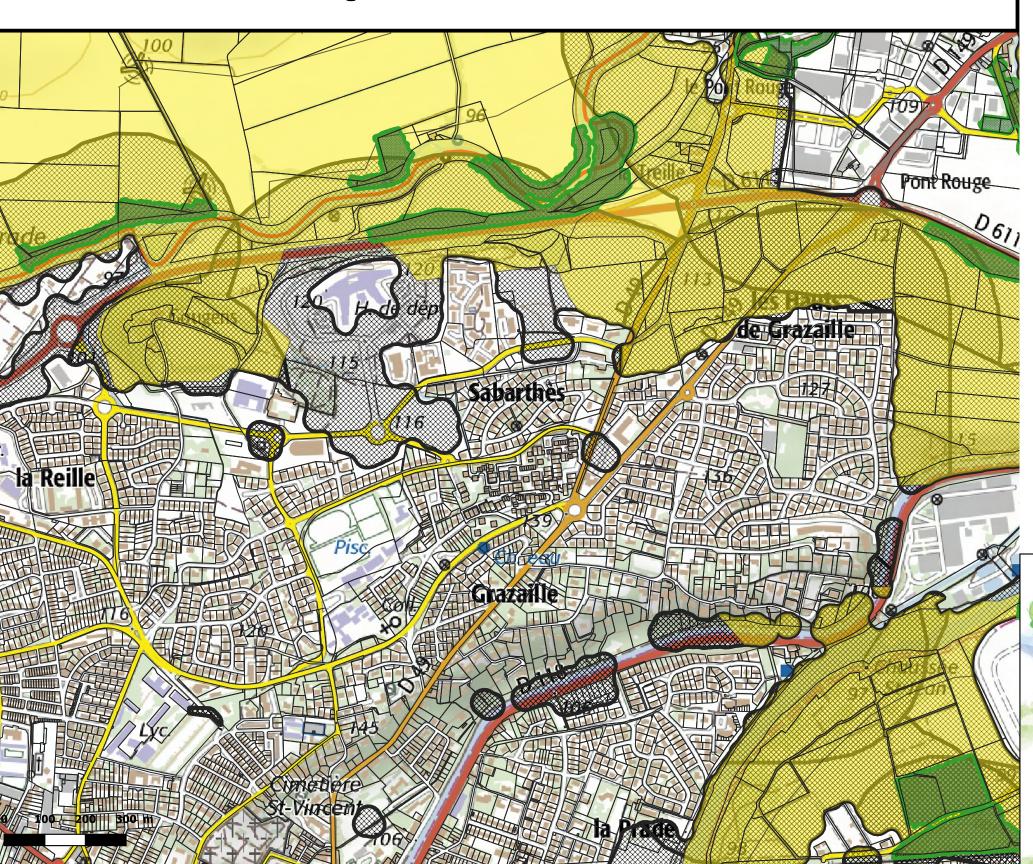
- ☐ fuir les zones d'éboulement,
- \square gagner au plus vite des espaces ouverts ou sans risque,
- □ ne pas revenir sur ses pas,
- ☐ ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- ☐ informer les autorités au plus tôt
- ☐ évaluer les dégâts et les dangers, ☐ informer les autorités,
- \square se mettre à la disposition des secours.







RISQUE INCENDIE DE FORET



Le risque incendie ne concerne pas uniquement les massifs forestiers.

Il peut également intervenir sur les espaces agricoles laissés en friche.

Il est donc conseillé de surveiller ces espaces dans un périmètre rapproché des habitations (250 m).

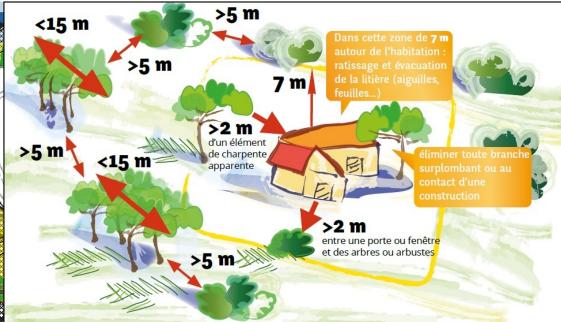
Il est également nécessaire de surveiller les espaces non bâtis dans la zone urbaine et de veiller à leur entretien régulier pour éviter les départs de feux ou leur propagation.

Par ailleurs, l'Etat établit les périmètres d'obligations de débroussaillement qui sont communiquées aux communes.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet à:

http://www.aude.gouv.fr/obligations-des-particuliers-et-des-gestionnaires-r1324.html

Le Maire est responsable de la bonne exécution de ces obligations qui doivent respecter les éléments reportés dans le graphique ci-dessous.







Légende de la carte Réseau de transport

Réseau routier





CONSIGNES PARTICULIERES DE SECURITE

- connaître les risques,
- connaître le signal d'alerte
- connaître les consignes de confinement : le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes

descendantes de chacune 1 minute.

PENDANT - ALERTER ET SE PROTÉGER :

- si vous êtes témoin de l'accident, donner l'alerte (sapeurs-pompiers 112 ou 18 ; police ou gendarmerie 17) en précisant :

 - la nature du moyen de transport,
- le nombre approximatif de
- le numéro du produit et le code de danger,
 - la nature du sinistre.
- s'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie;
- s'éloigner si un nuage toxique vient vers vous,
- fuir selon un axe perpendiculaire
- se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement),
- se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- Si vous entendez la sirène:
- se confiner,
- obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...),
 - arrêter la ventilation,
- s'éloigner des portes et fenêtres,
- ne pas fumer,
- ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés),
- ne pas téléphoner.

Ne sortir au'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



6 h 18 min

la Reille



Lougens

DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS Transmission d'informations au maire - 2020 **Carcassonne - Grazailles - zone urbaine**

Légende de la carte Rupture de barrage

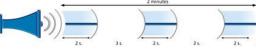
Barrage de Laprade Laprade - temps

Laprade - onde

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE - Laprade CONSIGNES PARTICULIERES DE SECURITE AVANT: S'informer sur le système spécifique d'alerte. a Treille D 61/13 Il s'agit d'une corne de brume émettant pendant au moins deux minutes avec des émissions de deux secondes séparées d'interruptions de trois secondes. ade & les Hauts H. de dép

Sabarthes

Grazaille



Identifier les points hauts sur lesquels se réfugier et repérer les accès, les moyens et les itinéraires d'évacuation.

DÈS L'ALERTE :

En cas de rupture de barrage, il convient d'évacuer et de rejoindre le plus rapidement possible les points les plus hauts, et plus proches listés dans le PPI (Plan Particulier d'Intervention) ou à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.

Ne prenez pas l'ascenseur N'allez pas chercher vos enfants. Ne revenez pas sur vos pas Coupez l'électricité N'encombrez pas les réseaux téléphoniques Respectez les consignes des autorités diffusées dans les médias, sur les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement.

Respecter les recommandations suivantes :

APRÈS:

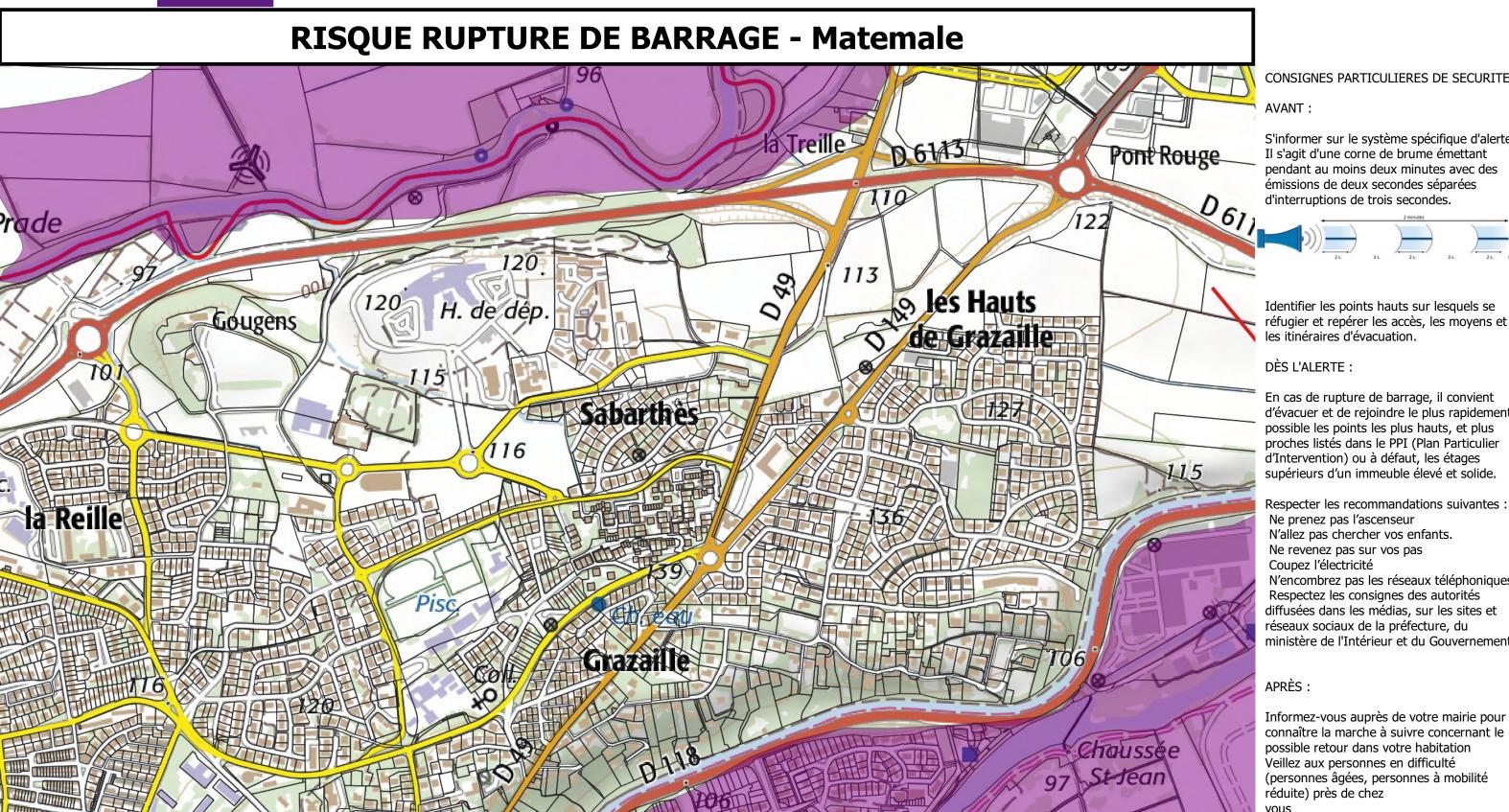
Informez-vous auprès de votre mairie pour connaître la marche à suivre concernant le possible retour dans votre habitation Veillez aux personnes en difficulté (personnes âgées, personnes à mobilité réduite) près de chez





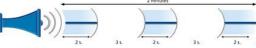
Légende de la carte Rupture de barrage **Barrage de Matemale**

Matemale - onde



CONSIGNES PARTICULIERES DE SECURITE

S'informer sur le système spécifique d'alerte. Il s'agit d'une corne de brume émettant pendant au moins deux minutes avec des émissions de deux secondes séparées d'interruptions de trois secondes.



Identifier les points hauts sur lesquels se réfugier et repérer les accès, les moyens et les itinéraires d'évacuation.

DÈS L'ALERTE :

En cas de rupture de barrage, il convient d'évacuer et de rejoindre le plus rapidement possible les points les plus hauts, et plus proches listés dans le PPI (Plan Particulier d'Intervention) ou à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.

Ne prenez pas l'ascenseur N'allez pas chercher vos enfants. Ne revenez pas sur vos pas Coupez l'électricité N'encombrez pas les réseaux téléphoniques Respectez les consignes des autorités diffusées dans les médias, sur les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement.

Informez-vous auprès de votre mairie pour connaître la marche à suivre concernant le possible retour dans votre habitation Veillez aux personnes en difficulté (personnes âgées, personnes à mobilité réduite) près de chez